

CARNET A



VOYAGE
DE
M. le Président de la République
dans les
A L P E S

GAP ■ DIGNE ■ NICE
—— BARCELONNETTE ——
BRIANÇON ■ GRENOBLE
—— CHAMBÉRY ——
ANNECY ■ CHAMONIX
—— SAINT-JULIEN ——

8-18 Août 1914

Pour l'Horaire du Voyage en Automobile
voir le Carnet B.

La visite du Président Poincaré et l'inauguration de la Route des Alpes

Tout commence le dimanche 22 février 1914, communication politique oblige, avec la publication d'un entrefilet dans *L'Électeur Libre* de Forcalquier : lors d'une récente réception à l'Élysée Raymond Poincaré, Président de la République depuis un an, l'a promis au député bas-alpin Louis Andrieux : «J'irai voir vos Alpes»¹. Cela se poursuit début mars, opportunisme politique oblige, avec l'initiative d'Antonin Dubost, sénateur de l'Isère et président de la Chambre Haute, de l'inviter au nom des six départements alpins à *venir visiter cette région au cours de cette année*. Rapidement il est convenu que l'événement, qui se déroulera au milieu du mois d'Août, prendra la forme *d'un voyage de tourisme accompli en automobile de Nice à Thonon-Évian par Barcelonnette, Briançon, Bourg d'Oisans, Grenoble, Chambéry, etc.* On commencera toutefois par une visite officielle à Gap et Digne, chefs-lieux de départements situés à l'écart du parcours.



L'Électeur Libre, Forcalquier,
dimanche 22 février 1914

La route des Alpes : un projet aux multiples visées

La route qu'il est question de visiter est la Route des Alpes, itinéraire stratégique autant que touristique, dont le projet a été fortement soutenu par la compagnie P.L.M. à qui elle épargnait la construction et l'exploitation de voies ferrées reliant entre elles les grandes vallées. Ces lignes, évidemment déficitaires mais entraînant de considérables dépenses, ont été remplacées par un réseau routier au plus près de la frontière dont le Génie militaire a assumé une large part des chantiers, le financement en étant parfois complété par des subventions du *Touring Club de France*².

Une section de la Route des Alpes a fait l'objet de sollicitudes particulières :

1 – Les documents utilisés, non cotés, sont pour l'essentiel regroupés, aux archives départementales des Alpes de Haute-Provence (ADAHP), dans le volumineux dossier 1 M 258. Certains documents proviennent d'autres dossiers, par déclassement ou par attribution à d'autres séries, ou sont conservés aux archives départementales des Alpes-Maritimes (ADAM). Leurs cotes respectives sont alors indiquées en note.

2 – Sur tous ces points on renverra aux différentes publications consacrées à la Route des Alpes, dont La Route des Grandes Alpes, catalogue d'exposition de l'Écomusée de la Roudoule (2008).



Travaux de la route du col de la Cayolle. Fonds Gassier; musée de la Vallée, Barcelonnette

le Chemin de Grande Communication N° 9, du col de Vars au col d'Entraunes (ancien nom d'usage de l'actuel col de la Cayolle)³. Au mois de septembre 1892 le Général-Baron Berge, général de division, gouverneur militaire de Lyon et commandant le XIV^e Corps d'Armée, répond favorablement à la demande exprimée par le conseil général des Basses-Alpes, transmise par le préfet : «En ce qui me concerne, je suis tout disposé à aider le Département des Basses-Alpes dans l'amélioration du chemin du Bachelard, de manière à permettre aux voitures d'arriver de Barcelonnette jusqu'au pied du col de la Cayolle. Si le Département voulait se charger des expropriations et si vous vouliez bien faire exécuter par le service vicinal le piquetage de la rectification et de l'élargissement de la route, la main d'œuvre pourrait être fournie par l'un de nos bataillons de chasseurs, et le travail me paraît peu considérable». En 1898, c'est le général Zédé, remplissant les mêmes fonctions, qui donne son accord pour que *les deux compagnies du 14^e bataillon de chasseurs actuellement employées aux travaux de la Cayolle soient maintenues sur les chantiers jusqu'au 21 octobre inclus. Le détachement actuel du Génie, sauf l'officier, sera maintenu à Uvernet jusqu'à la même date.* En 1912 enfin, suite à la demande présentée par le député Honnorat, le Touring-Club de France alloue au département *une subvention de 500 frs pour l'exécution de travaux urgents entre Saint-Paul et le col de Vars.* Il en reçoit de chaleureux remerciements et, dans la séance du 16 Avril, le rapporteur peut annoncer au

3 – ADAHP - Dossier S 625.



Travaux de la route du col de la Cayolle. Fonds Lebeau, musée de la Vallée, Barcelonnette.

conseil général que, jointe aux 4400 francs de la subvention extraordinaire accordée par le ministère, cette allocation porte à 4900 francs la somme qui a été concédée au département pour un ensemble de travaux s'élevant à 5000 francs». L'exécution pourra en être rapidement lancée et de la sorte *satisfaction sera donnée à la demande de la Compagnie P.L.M. en vue de son service d'auto-cars pour cet été*». Depuis l'année précédente, en effet, le P.L.M. a inauguré un service de liaison automobile de la Méditerranée au Léman, reliant les vallées parallèles découlant de la crête des Alpes et assurant les correspondances avec les lignes ferroviaires qui les desservent depuis la vallée du Rhône⁴. L'enjeu est d'importance car il est une des conditions du développement touristique des Alpes méridio-

nales, ainsi que l'avait souligné un rapport au conseil général du 25 Avril 1911 considérant *l'intérêt très important que présente, pour les régions traversées de notre département, l'établissement du service quotidien de cars automobiles entre Nice et Évian*. L'un des conseillers insistait d'ailleurs sur ce point : «Il ne faut pas qu'on puisse dire que ce sont les Basses-Alpes qui entravent le projet».

Un programme chargé

Au cœur de l'été 1914 il s'agit donc de procéder à l'inauguration solennelle de l'un des tronçons les plus spectaculaires du prestigieux itinéraire : *la route d'Entraunes à Barcelonnette par le col de la Cayolle qui met en communication*



Construction du grand pont du col de la Cayolle.

*la vallée du Var avec la vallée de l'Ubaye*⁵. Le cortège présidentiel poursuivra ensuite sa route vers les Hautes-Alpes puis le Dauphiné et la Savoie avant de regagner Paris au terme d'un voyage de dix jours, entre Riviera et lac Léman, du 8 au 18 août. Dans la section bas-alpine⁶ le programme initial du voyage est promptement élaboré.

Sa partie « officielle » est plutôt expéditive : arrivée à Gap le 9, accueil par les autorités et la population - départ pour Sisteron où une cérémonie de quelques minutes, sans aucun discours, est organisée dans la cour de la gare - arrivée à Digne à 16h 15, un vin d'honneur étant offert à la préfecture avant de reprendre le train à 17h 35 en direction de Manosque - une dizaine de minutes sont consacrées à cette halte et l'on embarque à 19h 20 pour Nice avec une arrivée dans la nuit.

5 – Projet d'inscription commémorative, ADAM - 1 M 502.

6 – Le changement de nom du département n'a pas permis de décliner les substantivations et adjectivations se rapportant aux « Alpes-de-Haute-Provence ». Comme je me refuse à évoquer « le 04 » pour une région qui m'est chère au-delà de sa réalité statistico-administrative, je persiste à utiliser la formule « bas-alpin » pour tout ce qui se rapporte aux anciennes Basses-Alpes, sans que cela ait une quelconque nuance péjorative ou dévalorisante. Dans le même esprit, le niçois que je suis ne se reconnaît pas comme habitant « la CANCA dans le 06 en PACA », ...

4 – Sur tous ces points on renverra aux différentes publications consacrées à la Route des Alpes, dont La Route des Grandes Alpes, catalogue d'exposition de l'Écomusée de la Roudoule (2008).



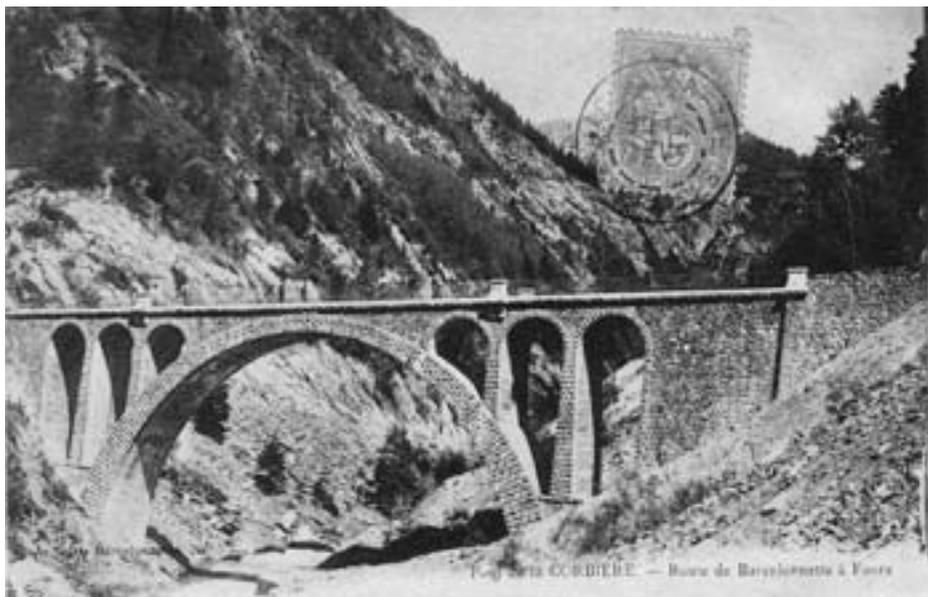
Le lendemain lundi 10 août commence le « voyage touristique » qui conduit le président et ses accompagnateurs en automobiles à Puget-Théniers, Entrevaux, Guillaumes, la source du Var, le col de la Cayolle et Barcelonnette où l'on passe la soirée et la nuit. Le 11 à 8 h les voitures s'élanceront vers Jausiers, la Condamine et les Gleizolles puis Saint-Paul où, à 8 h 50, un vin d'honneur attendra le cortège qui se retrouvera au col de Vars à 9 h 30 pour parcourir les Hautes-Alpes. Plusieurs ordres de préoccupations sont à prendre en compte par les organisateurs du voyage : modalités pratiques, techniques et financières du déplacement, gestion matérielle et protocolaire des cérémonies et, bien sûr, sécurisation de l'événement. Sur la proposition d'Antonin Dubost, sénateur de l'Isère, la cen-

tralisation des opérations a été confiée au préfet de ce département, en relation avec ses collègues des autres départements. Tous disposent du concours des différents services de l'État (Ponts & Chaussées, Eaux & Forêts), de celui des forces armées (gendarmerie, police, XIV^e et XV^e corps d'armée), ainsi que de l'appui des collectivités publiques (départements et communes) et des principales structures industrielles et commerciales (PLM, chambres de commerce). Si, dans ses grandes lignes, l'événement ne soulève pas de difficultés insurmontables pour des personnes habituées à de telles circonstances, (voyages et réceptions officiels faisant partie de leur quotidien) le minutieux détail de l'organisation locale conduit à des échanges de correspondance parfois savoureux entre les plus hauts responsables des administrations et services concernés. Les archives en conservent les pièces d'où s'exhale parfois le parfum suranné d'une « autre époque ».

Au col de la Cayolle, une inauguration solennelle

Un point primordial consiste à vérifier la praticabilité de l'itinéraire : pour inaugurer un passage routier, il vaut mieux que la construction en soit effectivement achevée ! Dès le 10 avril 1914 le préfet de l'Isère s'adresse à son collègue de

Digne pour se renseigner *sur l'état d'avancement des travaux de construction de la route qui doit franchir ce col (la Cayolle) et me faire connaître si elle sera en état de parfaite viabilité dans la deuxième quinzaine d'août*. La réponse ne se fait guère attendre et le 23 Avril un rapport de l'ingénieur en chef des Basses-Alpes est transmis à Grenoble, faisant savoir que *la partie de la Route Nationale N° 212 dite « des Alpes », comprise entre le col de Vars et La Condamine sera en état convenable de viabilité* et que, par ailleurs, *les travaux de la Route Nationale N° 210 entre Barcelonnette et le col de la Cayolle étant terminés, cette voie sera également en bon état de viabilité*. Dans le département tout se présente donc au mieux, ce que confirme un nouveau rapport de l'ingénieur en chef daté du 17 Juin : « Cette voie est en excellent état et peut aisément être parcourue en automobile sur toute la section comprise dans le département des Basses-Alpes, c'est à dire entre le village d'Uvernet et le col de la Cayolle. Sur ce dernier point, la neige qui recouvrait encore la chaussée dans ces derniers temps sur une épaisseur assez importante pour faire obstacle à la circulation a presque complètement disparu, et toute difficulté de ce chef peut être considérée comme levée ». Mais les dernières lignes ne manquent pas de susciter quelque inquiétude : « Je crois cependant devoir ajouter que, malgré les circonstances favorables que je viens de dire, il ne saurait être question d'escompter la possibilité de franchir en automobile le col de la Cayolle avant un assez long délai. M. l'Ingénieur de l'arrondissement de Barcelonnette vient en effet de me signaler qu'au cours d'une tournée faite par lui aujourd'hui même (...), il a constaté dans une reconnaissance accessoire effectuée à quelques kilomètres au-delà (*du col*) que les travaux en cours dans le département des Alpes-Maritimes n'étaient pas à la veille d'être achevés, et qu'il restait notamment à exécuter (...) des ouvrages relativement importants ». À son avis l'ensemble ne pourra guère être livré avant la fin du mois de Juillet, *Mais il va toutefois sans dire que je ne vous transmets ces renseignements qu'à titre officieux et purement documentaire, car les chantiers dont il s'agit sont dirigés par le service des Alpes-Maritimes, et c'est dès lors mon collègue de Nice qui a qualité pour produire sur cette question des indications précises et des prévisions fermes*. La situation est délicate car un préfet ne peut se permettre l'initiative d'une intervention dans un département voisin, surtout en se fondant sur un rapport qui relève de ce que l'on pourrait considérer comme un acte d'espionnage administratif. Il alerte discrètement les plus hautes autorités et, fort de leurs instructions, peut se rapprocher de son collègue niçois, le 11 Juillet suivant. « Le général Beaudemoulin, secrétaire général de la Présidence de la République m'informe qu'il ne lui est pas encore parvenu de renseignements certains sur l'achèvement de la route de la Cayolle. Il me demande de préparer, pour le cas où ces travaux ne seraient pas terminés en temps utile,



un changement d'itinéraire et de me mettre, à cet effet, en rapport avec vous. Je vous serais donc obligé de me faire savoir si le parcours de la Cayolle sera praticable pour le 10 Août et, dans le cas contraire, de me faire connaître dans quelles conditions nous pourrions nous concerter, le plus tôt possible, pour préparer un changement d'itinéraire par le col d'Allos».

Dès 1893 avait pourtant été programmé le franchissement routier de la Cayolle qui devait permettre d'établir une jonction sûre et rapide par convois automobiles entre les troupes des XIV^e et XV^e corps d'armée. Le génie militaire en avait conduit l'étude, à la demande des stratèges qui voulaient rendre plus difficile une attaque des forces italiennes ou de leurs alliés susceptible de menacer Nice par le Nord. La ville, à cette époque, est une place de garnison de premier rang dont les principales défenses sont orientées vers l'Est pour la prémunir d'une invasion par Menton et le littoral. Ce que l'on redoute serait un franchissement des crêtes par les différents cols du massif de l'Argentière donnant accès à la vallée de la Tinée d'où le parcours jusqu'à Nice n'offrirait pas d'obstacle important. À cet égard le col de la Cayolle, plus éloigné de la frontière et plus aisément défendable par les troupes stationnées à Barcelonnette, offre de nombreux avantages. Toutefois l'apaisement progressif des tensions franco-italiennes après la chute de Crispi, très germanophile et farouchement opposé au colonialisme français en Afrique, a quelque peu retardé la réalisation de la route dont l'importance stratégique s'est considérablement atténuée. Si le versant bas-alpin est définitivement

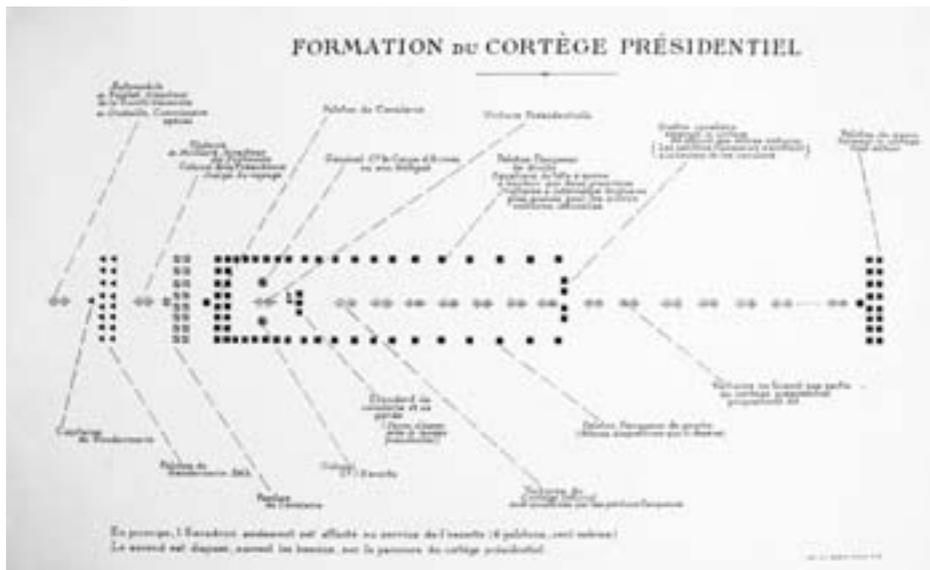
équipé, on l'a vu, il n'en va pas de même côté Alpes-Maritimes où, début 1914, la route atteint Entraunes mais n'est qu'une piste muletière au-delà. L'annonce du voyage présidentiel fait donc reprendre les chantiers pour que, sans tarder, la chaussée soit rendue carrossable. Ainsi l'Ingénieur d'arrondissement de Puget-Théniers fait-il savoir qu'il se tiendra le 2 août à la disposition du préfet pour l'accompagner en voiture jusqu'au col en passant par le site d'Estenc et la source du Var où doit être organisé le banquet officiel marquant l'inauguration du nouveau passage. Ce sera donc une voie entièrement neuve que le Président Poincaré pourra parcourir la semaine suivante.

Organiser les circulations

La question première étant réglée, il ne reste qu'à s'attacher à l'organisation pratique du voyage, sans en négliger le cérémonial et le protocole. La circulation de la caravane, composée de 42 véhicules⁷, est minutieusement programmée dans les instructions fournies par le Ministère des Travaux Publics : la chaussée devra évidemment être libre de tout obstacle ou encombrement et la circulation y sera interdite une heure avant le passage du cortège, la simple traversée en étant interdite à ce moment précis. Mais là ne s'arrêtent pas les prescriptions dont le détail montre que le voyage est une véritable aventure : «Partout où l'hésitation serait possible sur la direction à suivre, l'itinéraire sera jalonné d'une manière claire et apparente au moyen d'affiches portant une flèche rouge et collées sur les arbres, les murs, les barrières ou, à défaut d'un support existant, sur un support spécial⁸. (...) En sus de cette signalisation, un homme sera posté aux croisements et bifurcations difficiles : il aura pour consigne d'abord de faire respecter l'arrêté d'interdiction de la circulation, ensuite d'indiquer aux conducteurs des voitures du cortège, au moyen d'un fanion rouge, la direction à suivre ; il aura soin de se poster, bien en vue, sur l'axe du chemin à ne pas suivre et de tendre le bras dans la bonne direction. À cent mètres en-deçà des points particulièrement dangereux, le ralentissement sera prescrit aux conducteurs au moyen d'un fanion vert placé à poste fixe ou porté par un homme. À 500 mètres en-deçà des points où M. le Président s'arrête un fanion blanc sera placé pour indiquer à la première voiture de prendre l'allure du pas, en vue de permettre aux autres voitures de serrer. Les instructions prévoyaient, en effet, que *Les voitures prendront entre elles une distance qui variera avec la poussière. Dans la montée et la descente des cols élevés cette distance devra être assez grande pour que chaque voiture puisse conserver beaucoup d'indépendance dans ses mouvements.*

7 – Il leur faut «transporter les officiels, les invités et les journalistes, ainsi qu'un landaulet à la disposition de M. le Président, une voiture de gendarmerie et un camion-atelier».

8 – Le préfet de l'Isère est chargé du tirage et de la distribution de ces affiches.



Tout ceci ne doit pas empêcher la route de conserver son caractère pittoresque, afin que les visiteurs, et ceux qui rendront compte du voyage, en conservent le meilleur souvenir d'agrément : « En outre, afin d'animer le paysage et de le rendre plus admirable pour M. le Président de la République et sa suite, il conviendrait que les populations ne rentrent pas dans leurs écuries les bestiaux qu'elles possèdent et les disposent bien en vue dans les champs avoisinant les chemins parcourus. Un troupeau de moutons, une vache, un cheval, etc... donnent de la vie et charment la vue ». Néanmoins, poursuit le préfet des Basses-Alpes, *Je compte sur votre tact et votre habileté pour que le but poursuivi soit atteint sans qu'aucune pression soit exercée sur vos Administrés (...)*. Il ne s'agit tout de même pas d'une réquisition ! Un peu plus loin d'ailleurs, c'est une fin de non-recevoir qu'essuie un brave apiculteur possédant «un groupe de seize ruches modernes, coquettement alignées sous une double rangée de grands chênes (...). Si vous estimez que ce sujet puisse avoir une mince valeur comme esthétique à l'occasion du passage de Monsieur le Président de la République, je suis tout disposé à les repeindre (non sans piqûres). Le préfet lui fait répondre qu'il ne voit aucun inconvénient à ce travail, mais qu'il ne dispose d'aucun crédit pour l'encourager.

Les particuliers ne sont pas seuls invités à manifester leur liesse au passage du cortège à l'une des 5 haltes ou à tel point du parcours plus proche de leurs demeures. Les municipalités qui le désireraient pourront édifier un arc de triomphe portant le nom de la commune, soit imprimé sur une banderole, soit écrit en

lettres de fleurs ou de feuillages. (...) Il va sans dire que ces portiques peuvent être très simples ou luxueux suivant les ressources des communes et porter des inscriptions saluant le Président et acclamant la République elle-même. La ville de Barcelonnette se propose d'en ériger deux, l'un à l'entrée, l'autre à la sortie de la ville. Des monuments éphémères du même genre sont prévus au franchissement des limites départementales, ce qui implique l'abattage d'un certain nombre d'arbres que le Conservateur des Eaux & Forêts régularisera par la suite.

Protocole et cadeaux-souvenirs

On ne néglige pas non plus les cadeaux que le Président recevra et emportera en souvenir de son voyage. Le préfet des Basses-Alpes prend alors conseil auprès du Secrétaire général de l'Élysée : « La Chambre de Commerce de Digne voudrait offrir à Monsieur le Président un échantillon d'une industrie locale : *la bijouterie en étoiles des Alpes*⁹. Ces messieurs m'ont demandé mon avis : ils se proposent d'offrir, soit le collier tout seul pour Madame Poincaré, soit ensemble la broche comète pour Madame Poincaré et la parure de chemise pour M. le Président. J'ai demandé le temps de réfléchir, et vous êtes « ma réflexion ». La lettre se poursuit par une information complémentaire : « Oui, un vase doit bien être offert à M. le Président à Barcelonnette et on avait l'intention de le mettre sur la table du dîner devant lui. Je suis prêt à modifier et à indiquer la sous-préfecture comme lieu de remise, si M. le Président préfère »¹⁰. Quelques jours plus tard il reprend sa plume, suite à la demande d'informations complémentaires émanant de la Présidence. *La Chambre de Commerce renonce à offrir le collier qui, de l'avis de plusieurs bons esprits, ne serait pas assez riche pour la femme du chef de l'État. La broche, ayant moins de prétention, pourra plus facilement être utilisée sur un chapeau, une robe de ville ou pour retenir une draperie dans un boudoir, etc. Pour M. le Président on a trouvé qu'une plume d'aigle des Alpes montée sur or et sertie d'étoiles des Alpes aurait plus d'originalité qu'une parure de chemise. En ce qui concerne le « vase de Barcelonnette » la question est plus compliquée : « Il y a impossibilité à la remise à la sous-préfecture » dont toutes les pièces sont attribuées au logement du Président. Cette remise ne pour-*

9 – Ces bijoux sont réalisés avec les «étoiles de Saint-Vincent», fossiles de coraux en forme d'étoile à cinq branches présentés sur monture d'argent, dont plusieurs bijoutiers dignois se sont fait une spécialité depuis la première moitié du XIX^e siècle.

10 – Plutôt que d'un simple vase il s'agit d'une vasque en marbre vert de la carrière de Maurin, alors en pleine exploitation. L'objet, haut de 50 cm et d'un diamètre égal, pèse une cinquantaine de kg - Céline LAFOREST, *Marbres de la vallée de l'Ubaye - Le vert Maurin, vert des Alpes - Sabença de la Valeia, Barcelonnette 2013.*



Vase en Vert Maurin, créée spécialement pour la venue du Président Poincaré à Barcelonnette.

rait donc avoir lieu que dans la rue ou le jardinet, c'est à dire d'une façon peu convenable. Dans ces conditions le vase sera offert au début du repas et placé devant M. le Président.

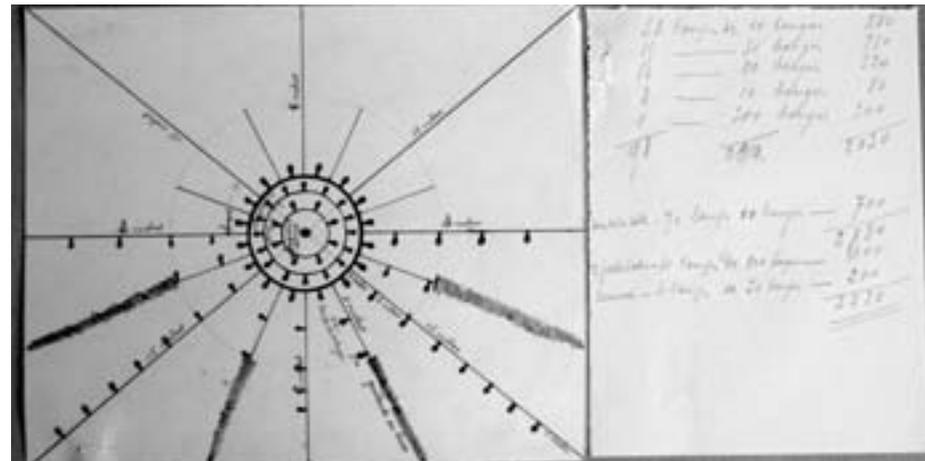
Loin d'être des futilités accessoires ces détails révèlent la minutieuse gestion protocolaire de l'événement car le Président de la République doit tenir la barre égale entre tous les Français : ceux qu'il visite et ceux chez qui il fait halte ou séjourne aussi bien que ceux avec qui une telle proximité ne peut s'établir. Dès les prémices du voyage le député bas-alpin Honnorat l'avait conseillé au sous-préfet de Barcelonnette : « Il serait désirable de présenter les maires au Président au

cours du voyage. Il faudrait au moins les inviter au dîner. Je vous signale ce détail pour éviter des froissements fâcheux ». Le dîner devant avoir lieu dans la grande salle du Cercle de l'Union il faudrait prévoir l'installation de tables supplémentaires dans le jardin¹¹. Comment en imputer le coût, toutefois ? « La ville de Barcelonnette a prévu un certain crédit pour sa participation aux frais du banquet, sans qu'il soit spécifié si son crédit sera affecté à telle dépense plutôt qu'à telle autre. Je crois que la ville pourra affecter à cette partie du programme un crédit de cinq cents à mille francs. »

Organiser l'accueil et le séjour

L'organisation du banquet est une chose, l'organisation du séjour en est une autre, et non des moindres pour des communes de modeste envergure. Vingt chambres sont à prévoir pour le Président et sa suite la plus proche. Pour le reste des participants il faudra s'arranger. Dans certains cas on pourra se satisfaire d'installations sommaires en faisant cohabiter plusieurs personnes, dans d'autres on réquisitionnera les dortoirs de collèges et les chambrées de casernes. Pour les principaux personnages cependant il convient de dénicher des logements plus confortables. Toutes les chambres d'hôtel disponibles ont été retenues,

11 – L'arrondissement de Barcelonnette compte vingt communes, on estime qu'une quinzaine de maires pourraient répondre à l'invitation.

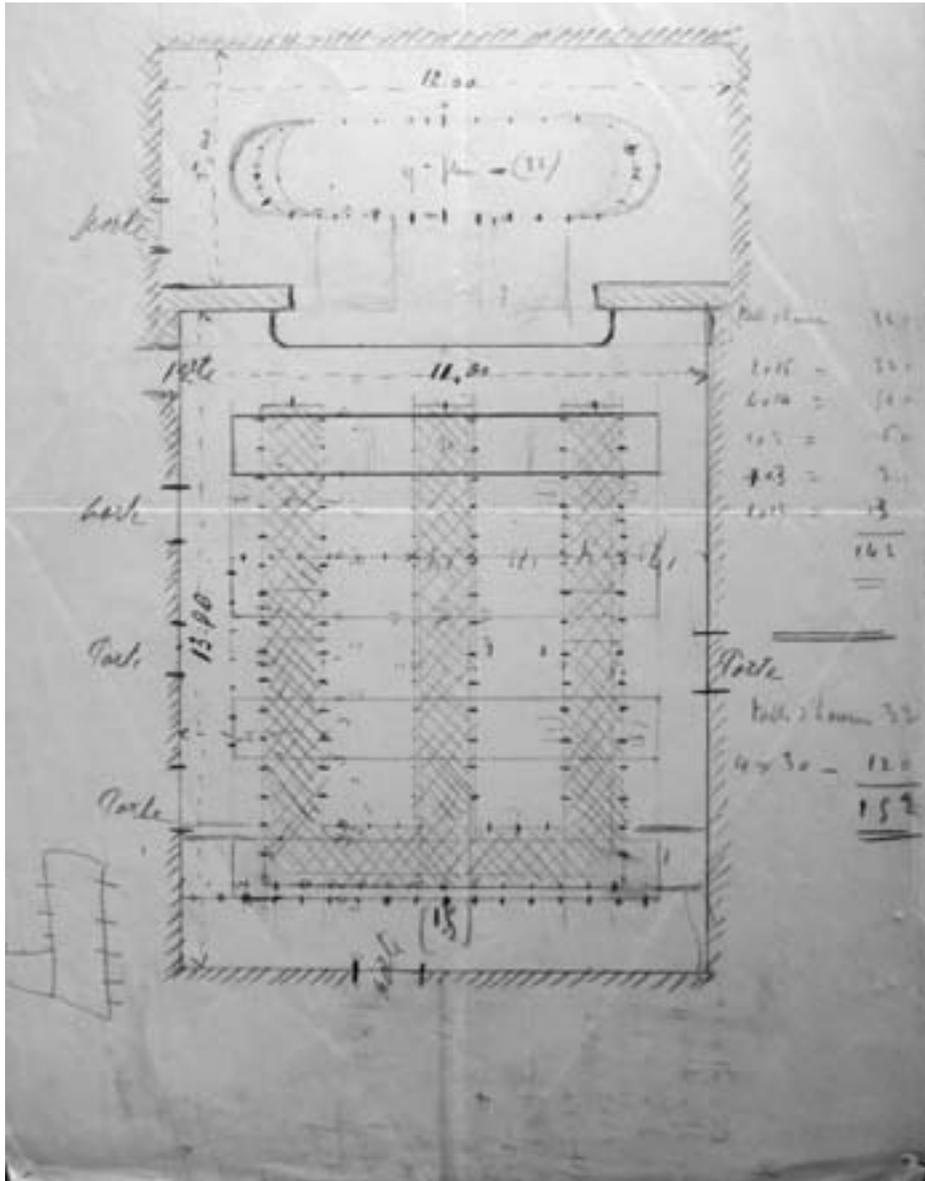


Plan de la salle et éclairage prévus pour la réception du président à la préfecture à Digne le 9 août.

mais en pleine saison de séjour touristique elles s'avèrent en nombre insuffisant. Le sous-préfet de Barcelonnette indique ainsi que *M. le Maire et moi nous allons chaque jour voir les propriétaires de villas pour leur demander quelques chambres. Nous recevons un bon accueil d'une façon générale.* Quoi qu'il en soit cela représente des frais annexes que l'on s'efforce de contenir au mieux. Une note manuscrite du sous-préfet l'exprime laconiquement mais précisément : « Coucher de cent personnes avec petit déjeuner du matin = 1 000 f ». Ce sera spartiate !

Peu à peu néanmoins l'organisation et l'intendance se mettent en place et, dans les derniers jours de juin on peut procéder à un voyage de reconnaissance au cours duquel deux responsables de la sécurité présidentielle rencontreront tous les organisateurs locaux et s'entretiendront avec eux des parcours en ville, à pied ou avec des véhicules spéciaux, ainsi que du détail des cérémonies.

Un point d'importance exige une vigilance particulière : la surveillance des anarchistes. Le commissaire spécial informe le Préfet : « Dès mon arrivée au poste de Barcelonnette je me suis inquiété d'une façon toute particulière de surveiller les nombreux étrangers employés dans les divers chantiers existant dans l'arrondissement. De concert avec les diverses brigades de Gendarmerie, dont j'ai obtenu le concours le plus absolu, je me suis attaché à être tenu au courant des déplacements de tous les étrangers travaillant dans la région. Cette surveillance deviendra encore plus étroite dans l'avenir et j'espère ainsi parvenir à éviter tout incident fâcheux à l'occasion du voyage présidentiel ».



Plan du banquet prévu à Barcelonnette le 10 août.

La tempête gronde ...

Mais pendant que se déroulent tous ces préparatifs la situation internationale se tend de plus en plus. Le 28 Juin 1914, à Sarajevo, le jeune nationaliste serbe Gavrilo Princip assassine l'archiduc François-Ferdinand, héritier du trône austro-hongrois, et son épouse. Fortement encouragée par l'empire allemand l'Autriche-Hongrie réclame vengeance contre le royaume de Serbie, ce qui enclenche l'activation «mécanique» d'un complexe système d'alliances où la plupart des puissances seront peu à peu entraînées avec leurs empires coloniaux, ce qui a pour effet de mondialiser le conflit. Nombre d'historiens estiment qu'en réalité seule l'Allemagne était réellement prête à une guerre moderne, les autres pays ayant été pris au dépourvu par un jeu diplomatique que les dirigeants ne maîtrisaient plus. De surcroît l'empire allemand n'envisageait qu'un conflit «régional» limité à la péninsule balkanique et, de ce fait, on comprend mieux pourquoi, dans cette période où l'histoire s'accélère jusqu'à l'emballement, les autres puissances continuent de vaquer à leurs préoccupations ordinaires sans voir arriver la catastrophe qui s'annonce. Le 27 Juillet, un mois après l'attentat de Sarajevo, le secrétaire général civil de l'Élysée écrit aux préfets des départements alpins: «M. le Président de la République me charge de vous faire connaître qu'en raison de la situation extérieure et des répercussions qu'elle pourrait avoir sur le voyage des Alpes, il vous serait obligé de veiller à ce que les Municipalités, les Assemblées départementales et les diverses Associations intéressées n'engagent pas de dépense pour ce voyage, avant que de nouvelles instructions aient pu vous être envoyées à ce sujet». Deux jours plus tard, il écrit une nouvelle lettre: «La situation extérieure nécessitant sa présence à Paris, le Président se trouve dans l'obligation de renoncer cette année au voyage projeté dans les Alpes»¹². On en est encore à penser que la guerre qui s'annonce sera de courte durée, les appelés du mois d'août devant être de retour pour les moissons. Quant au voyage présidentiel si minutieusement préparé il pourra, pense-t-on, être facilement reprogrammé dans les meilleurs délais... C'est ainsi que la route de la Cayolle ne fut jamais officiellement inaugurée, la Route des Alpes devant l'être beaucoup plus tard, le 10 Juillet 1937, par le Président Albert Lebrun franchissant un tunnel spécialement creusé sous la neige au col de l'Iseran. C'est ainsi encore que la vasque en marbre vert de Maurin, chargée d'histoire, attend toujours son destinataire tout en constituant un ornement dans le bureau du maire de Barcelonnette.

PRÉSIDENCE
DE LA
RÉPUBLIQUE

Paris, le 24 Juillet 1914

Monsieur le Préfet,

M. le Président de la République me charge de vous faire connaître qu'en raison de la situation extérieure et des répercussions qu'elle pourrait avoir sur le voyage des Alpes, il vous serait obligé de veiller à ce que les Municipalités, les Assemblées départementales et les diverses Associations intéressées n'engagent pas de dépenses pour ce voyage, avant que de nouvelles instructions aient pu vous être envoyées à ce sujet.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute considération

Le Ministre des Travaux et du Conseil d'Etat,
Sébastien Le Gal
à la Présidence de la République

Stichon

*Le. De la zone à
Sage en chef
Lors de la Sijant
Mars 1914*

Monsieur le Préfet des Basses-Alpes

Mézel, le 12 Septembre 2017
Jean-Loup Fontana
Conservateur du patrimoine